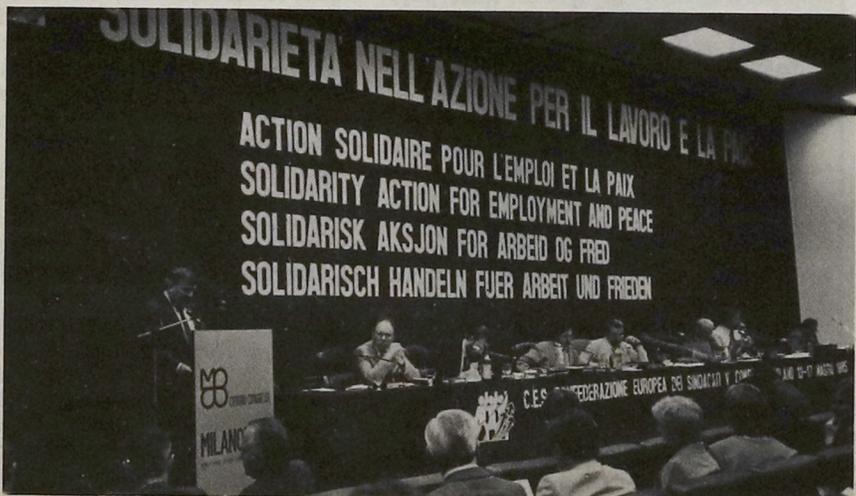


# Initiatives

BULLETIN DES ADHERENTS DE LA FEDERATION UNIFIEE DES INDUSTRIES CHIMIQUES - N° 6 JUIN 88



## L'EUROPE : UN ESPOIR ET UN RISQUE



**LES ENJEUX DE 92  
DANS NOS  
BRANCHES** p.2 et 3

**POUR UNE  
IDENTITE  
SOCIALE  
EUROPEENNE** p.4 et 5



**EUROPE ET  
CONDITIONS DE  
TRAVAIL** p.6 et 7

**L'EUROPE  
EN CHIFFRES** p.8



## Editorial

**L**a construction de l'Europe est devenue un des thèmes majeurs dans la société française. Il nous faut cependant sortir du simple leitmotiv et gargarisme, « le grand marché de 92 », que nous retrouvons partout et à toutes les sauces. Les politiciens n'ont que ce mot à la bouche, mais ils ne définissent ni les orientations ni les débats nécessaires dans notre pays pour préparer cette échéance.

Le patronat, lui, n'y voit qu'un marché où règnerait le libéralisme économique et financier ; il en rajoute même une louche pour passer aux oubliettes toute garantie et dimension sociale au nom de la « modernisation ».

La Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.) y voit un espoir immense, pour dégager une politique économique et sociale permettant de répondre aux défis de l'avenir et de l'emploi, pour résister aux dérèglementations en cours et préserver ce que nous avons de meilleur en commun : une tradition des libertés, un niveau élevé de protection sociale, une certaine qualité de la vie.

Pour la CFDT, cette construction de l'Europe est indispensable face à la mondialisation de l'économie. Tout isolement et fermeture des frontières seraient suicidaires pour l'emploi. Pour autant 92 ne vas pas régler par enchantement nos problèmes. L'Europe c'est à la fois un espoir et un risque. Espoir : dans les créations d'emplois, dans la construction d'un espace social européen.

Risque : que toute dimension sociale soit oubliée dans sa construction au profit du marché et libéralisme, que dans certains secteurs et régions la préparation soit insuffisante et que nous ayons une fois de plus des laissés pour compte.

Pour que l'espoir l'emporte sur le risque, la CFDT s'emploie, et doit s'employer, à donner une dimension sociale à l'Europe, à préparer cette échéance dans les branches et entreprises.

Rédaction : FUC-CFDT 26, rue Montholon  
75439 Paris cedex 09 - Tél. : 42.47.73.30  
Photocomposition : Incidences 40.35.03.26  
Impression : Rotocolor 60.07.42.82.



PETROLE



De multiples questions pour les salariés du Pétrole.

- Encore des restructurations ou un coup d'arrêt ? 23 raffineries en 1978, 13 en 1987, les coupes sombres en matière d'emplois ont été considérables. Les grandes restructurations apparaissent réalisées, même si le raffinage reste encore déficitaire.

- Que fera l'Europe vis-à-vis des pays producteurs, qui de plus en plus raffinent eux-mêmes, cherchent des alliances avec les grandes compagnies pour une implantation dans les pays consommateurs ? Se protégera-t-elle comme le font les USA ou le Japon ?

- Que vont faire l'Espagne et l'Italie, pays où les restructurations sont moins avancées ? Les conséquences pour le marché Sud-Européen, dont l'Etang de Berre est un maillon important (notamment en pétrochimie) ?

- L'harmonisation fiscale européenne aura-t-elle lieu ? Si oui nos prix devraient baisser de 11% (75% du prix d'un litre de super sont des taxes fiscales).

- Quel impact aura la relative faiblesse des questions d'environnement en France (surcapacité nucléaire, retard pour l'essence sans plomb) par rapport aux autres membres de la CEE ?

- Quel avenir pour la recherche ? Pour une industrie très dépendante de la conjoncture internationale (prix du baril et taux du dollar), l'ouverture de l'Europe semble la seule solution de son maintien et développement.

PAPIER-CARTON



Questions et craintes pour ce secteur industriel éclaté et contrasté : des branches très diverses, production de pâte à papier, carton, transformation, articles de papeteries, etc. Patronat archaïque d'un côté et quelques directions très modernes de l'autre. L'Europe est pourtant une question vitale pour nos entreprises, face aux géants des pays nordiques.

Industrie de main d'œuvre, la formation et l'évolution des qualifications seront les leviers essentiels du développement des entreprises.

La France a du retard en la matière. Les budgets et le temps formation demeurent faibles et réservés à quelques uns (cadres et agents de maîtrise), l'organisation du travail a peu évolué, même si quelques entreprises innovent.

Quelques atouts : une convention de développement de la formation va être signée avec l'Etat. Le centre technique du papier/carton de Grenoble a une bonne image en Europe, encore faut-il que les entreprises y investissent plus massivement.

La consommation du papier reste en hausse, l'extension du marché à la C.E.E. devrait permettre à tous d'avoir une chance. Mais il faudra pousser le patronat français à associer et développer ces atouts. Les organisations syndicales devront intervenir pour trouver des solutions d'un nouveau développement.

CAOUTCHOUC



L'industrie du pneumatique est en Europe largement dominée par Michelin, et 1992 aura probablement peu d'effet sur la répartition des marchés entre les différents fabricants. L'enjeu se situe plus sur la façon dont s'effectueront les gains de productivité qui sont recherchés dans une branche manufacturière où modernisation et automatisation battent leur plein, alors que l'implantation en France du Japonais Sumitomo sert d'aiguillon.

Le caoutchouc industriel est lui, confronté à la progression des matières plastiques qui mordent sur ses marchés. Traditionnellement concurrencé par les producteurs d'Europe de l'Est pour les produits bas de gamme, et par les italiens et les allemands pour le haut de gamme, ce secteur n'est pas en très bonne posture.

Le développement des élastomères thermoplastiques reste un moyen d'améliorer la situation des entreprises françaises qui devront pour cela développer les investissements et dynamiser leur pratique commerciale.

CHIMIE



Comme pour la Sidérurgie et le Charbon, la concertation européenne dans la Chimie a commencé dans les secteurs difficiles : Engrais, Pétrochimie lourde, Chimie de base... Il s'agit là d'une construction défensive de l'Europe, pour le maintien de ces industries, où les dominantes sont restructurées, réductions de nombre d'acteurs et des emplois.

La Chimie française a fait des impasses : peintures, colorants, détergents... en laissant la maîtrise aux groupes étrangers. Le fait que 35% de nos entreprises chimie soient sous contrôle étranger n'est pas en soi négatif, mais il convient de rester dans la course, pour ne pas se voir cantonner dans des industries et emplois subalternes. Les coopérations à l'échelle européenne s'avèrent plus que jamais nécessaires :

- pour la recherche et la biochimie où nous avons un retard important, pour les innovations technologiques, pour l'accès à un plus grand marché, et organiser la concurrence (développement du commercial) ;

- pour la construction des normes européennes sur les produits, les conditions de travail, la protection de l'environnement. Un déficit important qui doit être positif pour nos conditions de travail, pour le développement des emplois dans ces activités.

Nos emplois, dans nombre de PME et maintes activités de groupes, sont ainsi en jeu face à l'avenir.

VERRE

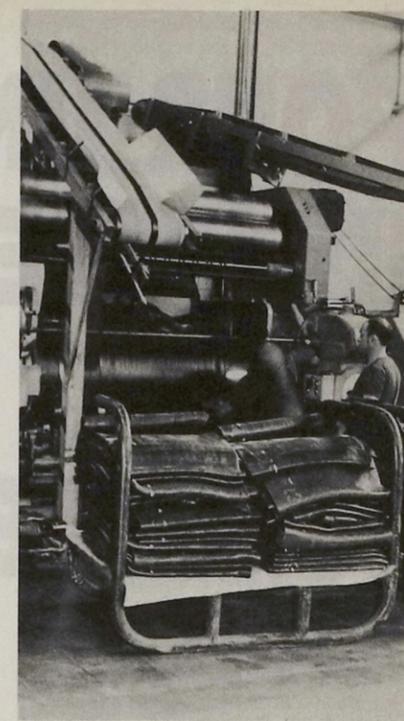


L'industrie verrière est déjà très européenne. En effet, la bataille de la concurrence et des parts de marchés est déjà engagée depuis longtemps à ce niveau.

Dans le verre plat existent six producteurs implantés en Europe et 29 float glass (machines qui fabriquent le verre plat). Un seul français producteur en Europe — Saint-Gobain — possède 11 float glass répartis dans 5 pays de la C.E.E. Le développement du verre plat en Europe se jouera, non pas sur l'accroissement des sites de production, mais plutôt sur les produits nouveaux et sur la modernisation des outils de production. La concurrence se fera, non pas sur les produits standards, mais sur les produits techniques : verre feuilleté, verre composite, verre à faible émissivité...

Dans le verre creux (bouteilles, pots, flacons), 2 producteurs (Saint-Gobain et BSN) représentent 60% de la production nationale. Dans un marché très internationalisé, c'est une branche assez concentrée, il existe 7 producteurs en Europe. Le développement de cette branche passe par la modernisation des procédés de fabrication, la création de produits liés à l'évolution de la demande. La compétition est vive entre l'emballage verre et l'emballage composite (carton, aluminium, film plastique). A terme se pose la question de la structure de la profession, spécialistes du verre ou généralistes multinationaux de corps creux.

En conclusion, la concurrence en Europe entre les producteurs verriers se fera sur la diversification des produits répondant à des fonctions précises pour des clients spécifiques.



PHARMACIE



Les points importants que nous devons approfondir dans l'industrie pharmaceutique :

- Le phénomène de disparition des petits laboratoires, absorbés par les grands groupes, risque de s'accélérer ;

- Tout ce qui tourne autour de la fixation des prix du médicament et des régimes différents de protection sociale dans les états de la C.E.E. ;

- Les différences culturelles en matière de prescription et consommation auront des incidences sur les fabrications et conditionnements. L'avenir des médicaments dits « de confort » est très lié aux habitudes culturelles ;

- Quelles conséquences auront les différences de réglementations entre les pays en matière de normes et d'autorisation de mise sur le marché ?

- La visite médicale, quelles sont les conceptions, les approches des autres pays en matière d'éthique de cette profession ?

- La distribution, les systèmes de répartition que nous connaissons, seront-ils adaptés au marché européen ?

- Si notre industrie pharmaceutique n'est pas mal placée au niveau mondial (4<sup>e</sup>), elle a néanmoins un retard considérable en matière de recherche, réduisant ainsi ses possibilités de produits nouveaux.

Le grand marché aura des conséquences positives pour nos emplois, à la condition que tous les points précédents soient soulevés et anticipés dans les entreprises, du travail pour les équipes CFDT. La FUC tiendra une session de 5 jours en septembre sur l'avenir de l'industrie pharmaceutique à l'horizon 92.

# LES ENJEUX DE 92 DANS NOS BRANCHES

T.M.P.

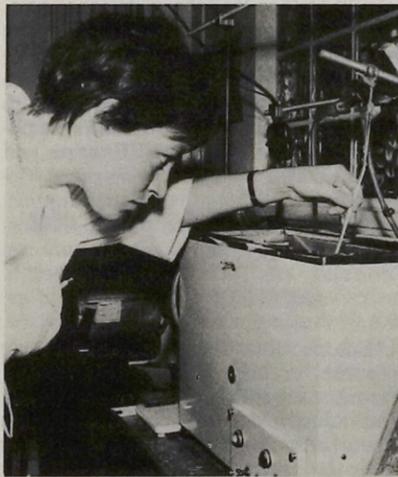


La T.M.P. est aujourd'hui confrontée aux limites des caractéristiques sur lesquelles s'est effectué son développement.

Aux sous-traitants, parfois de taille familiale se bornant à réaliser les commandes de donneurs d'ordre qui fournissaient fréquemment la matière première et les moules, doivent succéder des entreprises assurant études, recherches, et offrant un parc machines modernisé.

Dans le même temps il faudra sortir de la parcellisation généralisée des tâches en relevant fortement les niveaux de compétences.

Face à des entreprises allemandes, en moyenne 3 fois plus importantes et au dynamisme italien qui s'appuie sur la qualification, l'enjeu se situe dans la manière dont s'effectuera la restructuration de la branche et dans l'importance et la nature de l'effort de formation qui sera développé.



**Quelle que soit notre branche ou entreprise, la construction de l'Europe est vitale. Mais rien n'est gagné d'avance, notamment sur la dimension sociale à affirmer. Nous aurons à peser fortement dans les orientations à venir, et devons intervenir dès maintenant dans les entreprises.**

# POUR UNE IDENTITE SOCIALE EUROPEENNE



## Un idéal ambitieux...

Les partisans de l'Europe ne réduisent pas celle-ci à l'addition de quelques données sociales et économiques opposables aux concurrents américains ou japonais.

L'Europe se forme à partir d'un ensemble complexe de nations qui, jadis, se sont souvent opposées et qui, aujourd'hui, doivent définir un projet commun pour la survie et le rayonnement du modèle social européen fondé sur des valeurs de démocratie, de respect des droits de l'homme, de lutte contre les inégalités et de développement de la solidarité.

Ces valeurs sont communes à celles que veut développer la CFDT ; on comprend pourquoi celle-ci a rejoint, depuis longtemps, le camp des partisans de la construction européenne.

## ...menacé par la crise

Le projet européen évoqué ci-dessus ne peut prendre forme et s'affirmer que dans un ensemble politiquement et économiquement indépendant des deux blocs et des firmes multinationales.

Cet ensemble se dessine progressivement à travers une succession d'accords et de traités (tableau ci-joint). Toutefois, ceux-ci semblent réserver la priorité aux questions économiques. De même aujourd'hui, le grand marché à créer d'ici 1992, passionne plus que les relations entre l'Europe et le Tiers-Monde ou la place de l'Europe dans les discussions sur le désarmement.

L'esprit mercantile l'emporterait-il sur l'idéal ambitieux des partisans de l'Europe ? Les états ne voient-ils plus dans l'Europe qu'une hypothétique opportunité pour sortir de la crise économique dans laquelle ils sont plongés ?

Le risque de voir l'Europe mobilisée sur la seule recherche du maintien de sa puissance économique existe. D'ailleurs, l'acte unique qui fixe les conditions de réalisation du grand marché semble d'inspiration libérale et les préoccupations sociales sont quasiment absentes de sa première rédaction. Toutefois, les modes de fonctionnement des instances communautaires prévoient la consultation régulière des partenaires sociaux ; leur niveau d'implication va façonner l'Europe en construction.

## Une stratégie de relance économique

L'Europe doit d'urgence trouver une réponse, en termes économiques, pour résorber un chômage élevé, reconverter son industrie de base vers des secteurs à haute technologie et réduire les inégalités dans les statuts salariés.

Alors que cette réponse nécessiterait une concertation étroite de tous les pays, ceux-ci sont empêtrés dans les querelles rituelles sur le financement du budget ou la fixation des prix agricoles.

Pour sortir de cet enlisement et relancer la démarche d'intégration, la Commission

européenne a choisi d'accélérer la réalisation d'un espace économique commun.

### - Supprimer les barrières

D'ici à 1992, les pays membres de la communauté devront assurer entre eux la totale liberté de circulation des hommes, des marchandises, des services et des capitaux. Ceci implique l'abolition des frontières physiques, techniques et fiscales qui entravent encore le marché commun. Pour y parvenir, une liste de 300 mesures a été publiée dans un « livre blanc » et différentes modifications institutionnelles ont été rassemblées dans un « Acte unique », véritable avenant au traité de Rome.

L'analyse des dispositions et orientations contenues dans ces documents montre que ceux-ci fixent, pour l'essentiel, des principes et un cadre de mesures globales dont l'application effective nécessite un travail de mise au point.

### - Appliquer des régulations

Au premier examen, le « Grand Marché » semble avoir été conçu dans une optique libérale : supprimons des contraintes et, par un processus d'ajustement « naturel », le marché va tendre vers le niveau d'organisation le plus efficace. On voit aux USA et en Angleterre que cette conception donnait libre cours aux politiques partisans et aux intérêts particuliers des grandes firmes au détriment du tissu social.

De plus, en Europe, les réalités politiques, économiques, sociales et fiscales sont différentes selon les pays ; supprimer brutalement toute barrière en ignorant ces hétérogénéités conduirait à des déséquilibres catastrophiques, tels que la délocalisation des productions vers les pays à faible coût de main d'œuvre ou à fiscalité moins lourde.

La cohésion économique et sociale de l'Europe nécessite la définition par les partenaires sociaux de mécanismes de régulation coordonnés par la Communauté. Ces démarches sont prévues dans le fonctionnement des institutions (consultation du comité économique et social européen par les instances) et peuvent

s'appuyer sur le principe « d'harmonisation dans le progrès des conditions sociales », tel qu'il est défini dans l'acte unique.

## Une stratégie de relance sociale ?

Pour assurer la cohérence sociale de l'Europe, la Confédération européenne des syndicats (la CES), dont fait partie la CFDT, intervient auprès des instances communautaires afin que celles-ci exploitent les effets positifs du grand marché et corrigent les conséquences négatives pour les salariés. En complément de cette voie législative, la CES veut également développer une voie contractuelle européenne entre représentants des employeurs et des salariés, que ce soit pour des problèmes généraux, sectoriels ou d'entreprises à filiales multiples.

### - Réduire le chômage

Selon la CES, le premier défi que l'Europe se doit de relever concerne la résorption du chômage. Celle-ci dépend, entre autres, du niveau de croissance. Or, un rapport du parlement européen montre que la seule réalisation du grand marché sans frontière permettrait d'augmenter la production européenne de 5% et de créer 800 000 emplois. Ce même rapport montre qu'une stratégie de relance concertée permettrait de créer plusieurs millions d'emplois.

### - Favoriser les coopérations industrielles

Le second défi que doit relever l'Europe concerne le déficit croissant de ses échanges de produits à haute technologie. Cette situation s'explique en partie par des retards à la modernisation ainsi que par la taille réduite des marchés nationaux et la dispersion des moyens de recherche. Le premier effet de l'acte unique sera de rendre le marché plus grand ; le second effet sera de favoriser la coopération des firmes en matière de recherche. De telles initiatives ont déjà été encouragées dans le cadre des programmes ESPRIT ou

EUREKA, la CES demande à la communauté de les multiplier.

Ces deux actions de la communauté, relance de la croissance et coopération technologique, seraient de nature à conforter les entreprises européennes et donc, à terme, l'emploi de leurs salariés. Toutefois, ces seules mesures seraient insuffisantes pour garantir les progrès sociaux que les salariés sont en droit d'attendre de la construction de l'Europe.

### - Gérer préventivement les évolutions

Ainsi, la modernisation des entreprises ou leur reconversion vers des produits à haute technologie s'accompagne d'effets sur l'emploi : réduction, délocalisation, augmentation des qualifications nécessaires.

Jusqu'à présent, la communauté intervenait sur les conséquences de ces reconversions en répartissant les crédits d'un fonds structurel destiné à favoriser la création d'emplois alternatifs dans les régions les plus touchées.

Aujourd'hui, la CES demande aux partenaires sociaux et à la communauté de compléter ce dispositif en gérant préventivement les évolutions de l'appareil industriel. Un travail d'observation et de prévision des évolutions permettrait de définir des programmes de formation et de prévoir l'adaptation des qualifications aux nouveaux besoins de l'industrie.

Cette démarche ne pourrait aboutir si elle se limitait à des discussions « au sommet » entre les appareils patronaux, syndicaux et communautaires ; elle doit également reposer sur une véritable concertation-informations des salariés et de leurs syndicats. Les objectifs prolongent au niveau européen ceux poursuivis par la CFDT et visant à développer la démocratie économique dans l'entreprise et la société.

### - Définir un socle social minimum

Ces perspectives ne suffiraient pas à corriger les risques de dérives libérales du grand marché ; certains prétextant des contraintes de la concurrence pour démanteler et saper les droits sociaux au détriment des travailleurs.

L'acte unique impose le principe d'une homogénéisation des systèmes sociaux par des progrès successifs. Pour concrétiser cet engagement, la CES demande à la communauté d'adopter une législation sociale, applicable dans tous les pays et reconnaissant un minimum de droits fondamentaux couvrant : les relations employeurs-syndicats ; la protection sociale, le droit à la sécurité, le droit à la formation initiale et continue, le droit à l'égalité professionnelle. De plus, face aux difficultés liées à la crise, des règles de solidarité minimales devraient être reconnues par tous les pays sur la réduction du temps de travail et la limitation des heures supplémentaires, de même que sur les droits à la retraite et aux allocations de chômage.

Ces règles et principes qui permettront d'éviter le « dumping social » sont également indispensables pour garantir la liberté de circulation des personnes ; elles

doivent être complétées par d'autres dispositions concernant la reconnaissance des diplômes et des transferts en matière d'assurances sociales.

## Poursuivre, au niveau européen, nos objectifs de transformation des rapports sociaux

La construction européenne n'est pas un processus inéluctable : ses directions ne sont pas données une fois pour toutes. L'intervention des forces économiques et sociales dans le cadre légal et contractuel permettra de définir la réalité du « grand marché » dont le contour est ébauché dans les textes de l'Acte unique.

A travers la recherche d'une cohésion économique et sociale, la CFDT poursuit au niveau européen les objectifs de transformation des rapports sociaux qu'elle s'est fixée dans l'entreprise et la société.

Les responsabilités sont à prendre à tous les niveaux. Dans les entreprises, adhérents et militants sont appelés à identifier les difficultés levées par le grand marché et à rechercher les opportunités offertes (\*).

Yves Legrain

(\* Voir : Initiatives n° 4 « Développer la cohésion économique et sociale de l'Europe ».

Initiatives n° 5 « Pour une approche dynamique de la construction européenne ».

## PRINCIPALES DATES ET ETAPES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

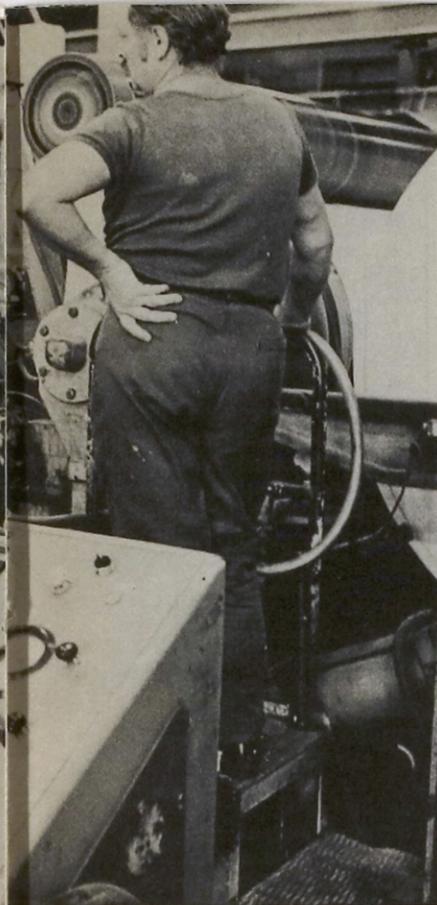
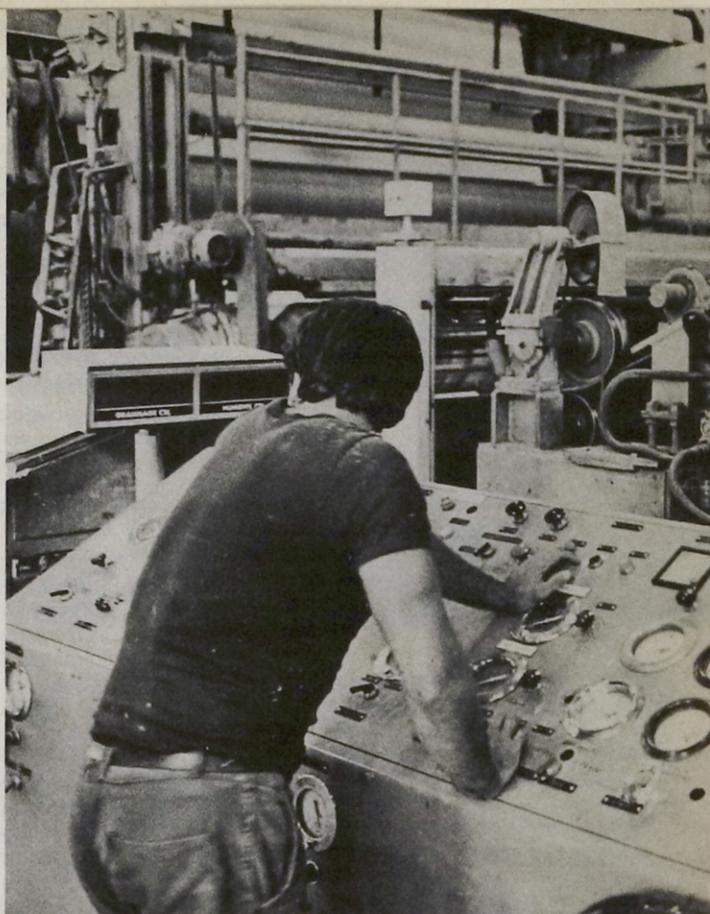
|   |            |
|---|------------|
| Signature du traité de Paris (Communauté européenne du charbon et de l'acier) | 18.4.1951  |
| Signature des traités de Rome   | 25.3.1957  |
| Signature de l'accord d'association avec la Grèce                             | 9.7.1961   |
| Signature de la première convention de Yaoundé (Cameroun)                     | 20.7.1963  |
| Signature de l'accord d'association avec la Turquie                           | 12.9.1963  |
| Entrée en fonction du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole    | 1.7.1964   |
| Fusion des exécutifs (conseil et commission uniques)                          | 1.7.1967   |
| Entrée en vigueur de l'union douanière  | 1.7.1968   |
| Signature de la deuxième convention de Yaoundé                                | 31.7.1969  |
| Naissance de la Communauté à neuf   | 1.1.1973   |
| Naissance des Conseils européens triennaux                                    | 10.12.1974 |
| Signature de la première convention de Lomé (Togo)                            | 28.2.1975  |
| Naissance du système monétaire européen                                       | 10.3.1979  |
| Première élection du Parlement européen                                       | 10.6.1979  |
| Signature de la seconde convention de Lomé                                    | 31.10.1979 |
| Naissance de la Communauté à dix (adhésion de la Grèce)                       | 1.1.1981   |
| Création de la politique communautaire de la pêche                            | 25.1.1983  |
| Deuxième élection du Parlement européen                                       | 17.6.1984  |
| Adhésion de l'Espagne et du Portugal  | 12.6.1985  |
| Signature de l'Acte unique européen   | 17.2.1986  |

# L'EUROPE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

## Une évolution historique : l'acte unique

Avant 1974, l'action communautaire en matière d'hygiène et de sécurité a été très limitée et n'a pas eu d'incidence notable sur la réglementation française. Les quelques directives ou recommandations édictées avant cette date n'ont eu aucune influence sur le droit du travail français.

Si le traité de Rome évoquait bien le problème de la sécurité des travailleurs dans deux articles (117 et 118), en mettant l'accent sur la nécessité d'une collaboration des états membres dans ce domaine, pour autant cette dernière ne se traduisait pas par une politique bien affirmée d'harmonisation des réglementations de manière à favoriser les échanges et la circulation des marchandises. À partir de 1974, le Conseil de la communauté décide d'adopter un programme d'action sociale prévoyant une quarantaine de mesures y incluant la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur les lieux de travail. Cette année là est créé le Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur les lieux de travail (CCHS), l'année suivante est mise en place la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail destinée à promouvoir des études et des recherches sur ce sujet.



**C**e programme d'action sociale s'articule autour de cinq propositions :

- l'intégration de la sécurité dans la conception des lieux de travail ;
- l'établissement de limites d'exposition des travailleurs aux pollutions et nuisances rencontrées sur les lieux de travail ;
- le développement de la surveillance, de la sécurité, de la santé du travailleur ;
- étude des causes d'accidents du travail ;
- la promotion de la recherche en sécurité et santé du travail.

En 84, un deuxième programme est adopté qui poursuit en élargissant les propositions définies en 1974.

Concernant la protection des salariés contre les dangers des substances chimiques, il est clair que ce deuxième programme s'est traduit par un développement d'un droit européen de la santé et de la sécurité qui a eu de réelles incidences sur la réglementation française.

L'entrée en vigueur de l'acte unique a conduit à la mise en place en 1987 d'un nouveau programme d'action.

### Les conséquences de l'acte unique

En matière d'hygiène et de sécurité, la réalisation d'un marché intérieur va conduire à une harmonisation des prescriptions nationales existantes dans les Etats membres, afin d'assurer la libre circulation des produits, des personnes et services. D'ores et déjà, il est prévu une réglementation (Directives européennes) concernant les machines, qui fixera les exigences essentielles de sécurité applicables dès la con-

ception et la fabrication. Ces exigences reposant sur un niveau élevé de protection, impliqueront des normes qui permettront d'apprécier la conformité des matériels.

Actuellement sont en cours d'élaboration les directives sur les machines, les engins de levage et de terrassement, les appareils à pression, la classification et l'étiquetage des préparations dangereuses. Celle sur les équipements de protections individuelles est terminée, il reste à la faire entériner par le Conseil de la Communauté. Prises sur la base de l'article 100 A, ces directives sont qualifiées de totales, car les Etats membres ne pourront maintenir dans leur réglementation nationale, des dispositions qui seraient contraires aux prescriptions établies au plan communautaire. Ces directives s'appliqueront aussi à la construction de matériel, même pour le vendre dans son propre pays. Pour le matériel destiné à être vendu uniquement hors de la Communauté, ces directives ne s'appliqueront pas. Une remarque importante, toute évolution de ce droit qui s'impose à tous les Etats, ne pourra se faire que s'il existe une décision communautaire.

Par contre, les directives prises sur la base de l'article 118 A concernant la santé, la sécurité, l'amélioration des conditions de travail, seront des directives destinées à harmoniser des prescriptions minimales, laissant ainsi à chaque Etat membre la faculté de maintenir ou d'édicter des clauses plus exigeantes sur la santé et la sécurité des salariés. C'est le cas de la directive sur la sécurité et la santé des travailleurs qui utilisent des machines, des appareils ou des installations. La directive sur les équipements de protection individuelle

est, elle, conforme à l'article 100 A du Traité car elle vise à harmoniser des dispositions nationales concernant la conception et la fabrication de ces équipements, afin d'assurer leur libre circulation dans la Communauté.

Le nouveau programme d'action proposé par la Commission des Communautés pour les prochaines années est important puisqu'il portera sur :

- sécurité et ergonomie sur les lieux de travail ;
- santé et hygiène du travail ;
- formation et information des travailleurs ;
- mesures spécifiques concernant les petites et moyennes entreprises.

Ce programme trouvera sa réalisation concrète sous la forme de directives ou de recommandations, cela suppose qu'un consensus ou une large majorité des Etats membres se dégage sur les sujets traités. Cela dépendra pour beaucoup d'une volonté politique commune.

### Les incidences sur le droit français

Les directives fondées sur l'article 100 A auront d'autant plus d'incidences étant des directives totales, qu'elles seront proches ou éloignées du droit français, elles auront une influence sur les politiques de contrôle concernant l'application des règles transposées à partir de leur interprétation.

Les directives fondées sur l'article 118 A ne peuvent avoir qu'une influence limitée sur le droit français dans la mesure où les prescriptions minimales fixées au plan

européen existaient déjà dans la réglementation française.

### La normalisation

Si les directives fixent les exigences essentielles, elles ne règlent pas le problème de la normalisation. Il faut donc concrétiser ces exigences par l'adoption de normes, c'est le rôle du Comité européen de normalisation. Il y a un énorme chantier ouvert qui, sous une apparence très technique, présente en fait des enjeux politico-économiques importants. Si les organisations syndicales participent à l'élaboration des directives, pour l'instant elles ne sont pas représentées dans le Comité européen de normalisation. La CES demande à y participer (CES : Commission européenne des syndicats).

### Le jeu des partenaires sociaux

#### Le patronat

Dans le cadre d'un colloque sur la « dimension du marché unique européen » qu'il a organisé en octobre 1987, le CNPF, regroupé dans une confédération européenne appelée UNICE, a énoncé clairement sa politique, à savoir que l'harmonisation sociale ne doit pas se faire par voie de directive. L'UNICE ne veut pas de conventions contraignantes ni d'une Europe socialement protégée contradictoire avec l'idée de libre échange contenu dans la mise en place du marché

intérieur. De toute façon, si l'Europe sociale doit se faire, pour le patronat elle ne peut être réalisée que par un alignement par le bas de différentes législations.

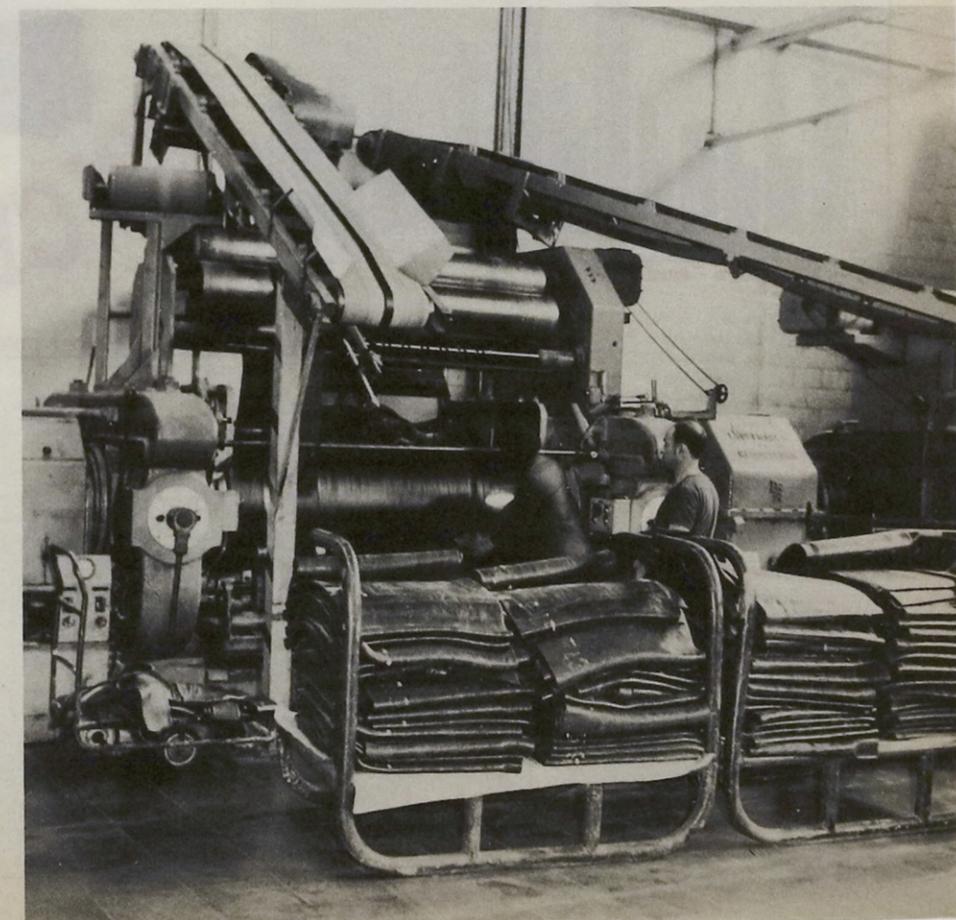
#### La CGT

A travers une campagne de dénonciation de mise en œuvre de directives sur les conditions de travail, la CGT montre son hostilité à toute politique européenne. Dire que c'est l'Europe du capital qui se construit ne répond pas aux problèmes posés. Malgré tout, la CGT participe dans la confédération européenne des syndicats en tant qu'auditrice et frappe à la porte pour y avoir un siège. Sa campagne de désinformation, menée dans les entreprises sur la remise en cause des institutions (CHSCT, CE) contenues dans certaines directives, est proprement scandaleuse et non fondée.

#### La CFDT

Il ne faut rater les rendez-vous de l'histoire ! La CFDT considère l'Europe comme un enjeu syndical important et participe à l'action de la CES. A l'inverse du CNPF, nous pensons qu'il est nécessaire de développer une politique sociale européenne (espace social), à partir des directives. La CFDT, qui agit déjà, s'emploiera fortement à cette construction en matière de conditions de travail. La FUC y travaille notamment au sein de l'ICEF. L'axe condition de vie et de travail est important, car c'est en partie à travers lui que se construira une politique de plein emploi, de formation, de réduction du temps de travail en Europe.

Pierre Bobe



**La population, la superficie et la densité en 1985**

| Pays          | Population (en 1 000) | Superficie (1 000 km <sup>2</sup> ) | Habitants (par km <sup>2</sup> ) |
|---------------|-----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| B             | 9 858                 | 31                                  | 323                              |
| DK            | 5 114                 | 43                                  | 119                              |
| D             | 61 024                | 249                                 | 245                              |
| GR            | 9 935                 | 132                                 | 75                               |
| E             | 38 602                | 505                                 | 76                               |
| F             | 55 170                | 544                                 | 101                              |
| IRL           | 3 540                 | 69                                  | 51                               |
| I             | 57 141                | 301                                 | 190                              |
| L             | 367                   | 3                                   | 141                              |
| NL            | 14 492                | 42                                  | 352                              |
| P             | 10 157                | 92                                  | 110                              |
| UK            | 56 618                | 244                                 | 232                              |
| <b>EUR 12</b> | <b>322 000</b>        | <b>2 253</b>                        | <b>143</b>                       |
| USA           | 239 300               | 9 372                               | 26                               |
| USSR          | 278 600               | 22 402                              | 12                               |
| JAPAN         | 120 700               | 372                                 | 324                              |
|               | 4 837 000             | 135 837                             | 37                               |

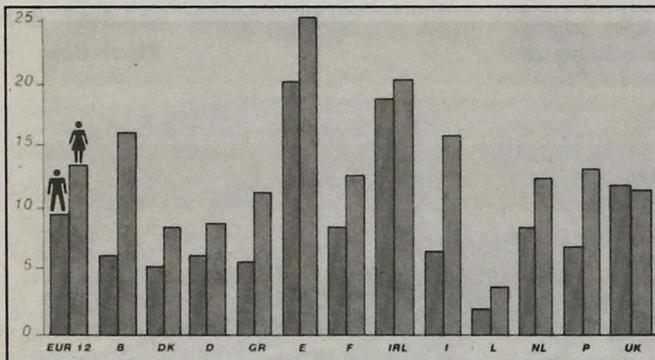
**Emploi total en 1985**

|               | Total (en millions) | Part des femmes (en %) | Part des <25 ans (en %) |
|---------------|---------------------|------------------------|-------------------------|
| B             | 3,662               | 37,4                   | 13,8                    |
| DK            | 2,598               | 44,5                   | 20,5                    |
| D             | 25,531              | 38,2                   | 19,3                    |
| GR            | 3,774               | 32,3                   | 11,5                    |
| E             | 10,798              | 28,6                   | 13,7                    |
| F             | 21,476              | 40,6                   | 13,7                    |
| IRL           | 1,073               | 30,8                   | 24,5                    |
| I             | 21,113              | 32,4                   | 13,3                    |
| L             | 0,161               | 33,7                   | 20,7                    |
| NL            | 5,208               | 33,9                   | 18,3                    |
| P             | 4,137               | 40,0                   | 18,3                    |
| UK            | 24,391              | 41,6                   | 21,3                    |
| <b>EUR 12</b> | <b>123,922</b>      | <b>37,2</b>            | <b>16,8</b>             |
| USA           | 109,378             | 43,4                   | 18,7                    |
| JAPAN         | 58,070              | 39,7                   | 12,0                    |

**LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A PLACÉ LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE AU CENTRE DE SES PRÉOCCUPATIONS**

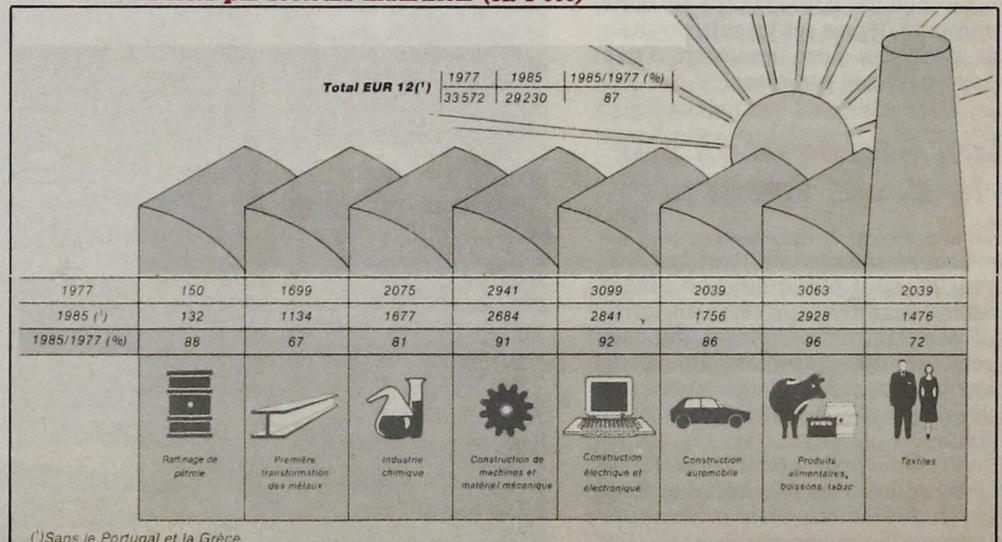
**Taux de chômage (en %)**

|      | EUR 12 | USA | JAPAN |
|------|--------|-----|-------|
| 1975 | 2,9    | 8,5 | 1,9   |
| 1981 | 7,8    | 7,6 | 2,2   |
| 1985 | 10,6   | 7,2 | 2,6   |
| 1986 | 10,7   | 7,0 | 2,8   |



Taux de chômage - avril 1986 (en %)

**Nombre de salariés par secteurs industriels (en 1 000)**



**Accroissement de la population 1985-2005**

